



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E122309

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2007

Forme juridique : EURL

Capital : 44 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 500283734

Siret : 500 283 734 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 59476

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : TECHNIC EAU

1, RUE MARCEL BARTHE
64000 PAU

Téléphone : 05 59 35 09 39

Portable :

Site Internet : www.techniceau.com

E-mail : laetitia@techniceau.com

Responsabilité légale :

DOUS BOURDET-PEES JEAN-PAUL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Fax : 05 59 35 09 37

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5221 | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert | 22/06/2020 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 22/06/2020 |
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 06/06/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 06/06/2023 |
| o Chaudière bois | 01/01/2021 |
| o Poêle ou insert bois | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 06/06/2023 |
| o Ventilation mécanique | 06/06/2023 |
| o Isolation des combles perdus | 04/07/2023 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.